



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

S.P.R.B. - B.U.P.
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DMS AT/2043-0115/02/2016-345/PR
DU 04/PFU/603792
N/réf. : AA/AH/BXL-2.2590/s.605
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

12 JUN 2017

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Bourse, 36. Demande de permis unique portant sur la restauration des consoles supportant les auvents qui courent les façades. Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par A. Thiebault, cellule travaux DMS.

En réponse à votre courrier du 19/05/2017 sous référence, réceptionné le 22/05/2017 nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve** rendu par la CRMS en sa séance du 31/05/2017, concernant l'objet susmentionné.

Le contexte

Le dossier concerne le front bâti de la rue de la Bourse, construit vers 1883 selon les plans de l'architecte Ch. Gys. Les façades à rue étaient dès l'origine équipées d'un auvent commun reposant sur 18 consoles ouvragées dont seules 7 subsistent. Elles se situent à hauteur du café *Cirio* et ont uniquement été conservées pour leur partie inférieure (écoinçons). En 1953, leur partie supérieure a été simplifiée et des tirants ont été ajoutés. Les autres immeubles de l'ensemble ne conservent que très ponctuellement des éléments d'origine. Il en résulte un ensemble hybride, d'aspect peu esthétique (voir aussi l'avis de principe rendu par la Commission sur cette problématique en sa séance du 18/11/2015).

Les auvents appartiennent au site classé formé par la Bourse et l'espace public qui l'entoure. La devanture et l'espace commercial du café Cirio situé 18-20, rue de la Bourse sont classés comme monument. Les immeubles sont situés dans la zone tampon Unesco délimitée autour de la Grand-Place.

La demande vise la remise en état des auvents et la restauration / restitution de leur structure de support. Elle s'inscrit dans la campagne de requalification des rez-de-chaussée commerciaux soutenue par la DMS et de la Ville de Bruxelles. Le projet d'auvent se décline en 5 demandes de permis unique, traitées simultanément par l'administration et examinées ensemble au cours de la séance de la CRMS.

Les interventions suivantes sont prévues :

- × du n°14 au n°24 : reconstituer la structure de la partie haute des consoles à *partir* des éléments subsistants ; dans les autres cas, réaliser de nouvelles consoles composées de profilés métalliques assemblées selon le modèle de référence et les contreventer au moyen d'une ferronnerie décorative,



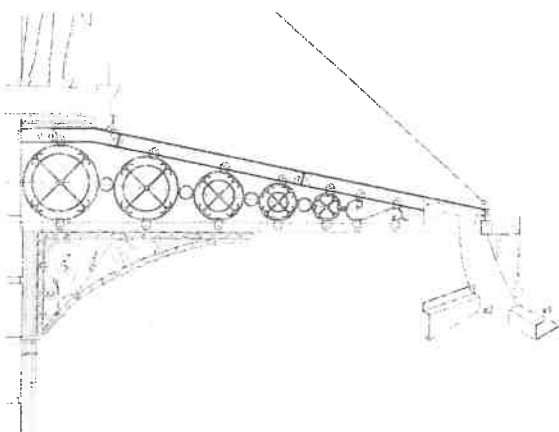
- × restaurer les écoinçons originels et restituer à l'identique les exemplaires manquants,
- × remettre en état les évacuations d'eau d'origine et restituer à l'identique les éléments manquants,
- × repeindre les éléments métalliques selon les conclusions des études stratigraphiques disponibles,
- × recouvrir la structure d'un nouveau vitrage,
- × réparer certains éléments en pierre bleue.

Les travaux sont tributaires de la remise en état des devantures commerciales (hors projets), permettant d'accueillir des consoles (reconstitution de pilastres respectant le rythme originel du plan de Gys).

Avis CRMS

La CRMS rend un avis conforme favorable sous réserve. Elle félicite la Direction des Monuments et des Sites et la Ville de Bruxelles d'avoir mené cette campagne de sensibilisation auprès de plusieurs propriétaires, dans un objectif de revalorisation patrimoniale et un souci constant de cohérence d'ensemble.

Malgré les études historiques, recherches et sondages préalables, quelques éléments devront être précisés en amont de la réalisation des travaux, notamment au niveau des aspects liés à la stabilité et aux stratigraphies.



Les consoles

Le remplissage des consoles se fera selon le modèle ci-joint. Celui-ci correspond au dessin qui figure systématiquement sur les plans d'archives des demandes de travaux successives.

La CRMS demande d'évaluer la possibilité d'éviter l'usage des tirants complémentaires. Cela suppose un examen des modes d'ancrages des consoles dans les façades.

La CRMS demande qu'un ferronnier et qu'un ingénieur en stabilité, spécialisés en restauration du patrimoine, soient associés à l'élaboration des plans d'exécution.

Mise en couleur

Les études stratigraphiques effectuées en 2015 et 2017 concluent à la présence de deux couches de couleur vert foncé recouvrant une première intervention dans un ton vert clair. Composé d'une couche foncée riche en liant (S8010-G70Y) sur une couche de vert émeraude (S6030-G), ce vert foncé était probablement destiné à imiter la patine du bronze antique. Cette intervention est identifiable sur l'ensemble des éléments qui subsistent et pourrait constituer l'intervention à prendre en compte pour la remise en peinture de l'ensemble des éléments métalliques. **La CRMS demande de confronter les sondages avec les résultats des recherches en laboratoire afin de confirmer (ou non) cette option.**

Type de vitrage

La couverture devra être réalisée en verre feuilleté de type « cathédrale ». Le choix définitif se fera sur base d'échantillons et des fiches techniques afin de s'assurer de l'adéquation du verre, notamment par rapport au poids et à son impact sur la stabilité. **Lors de la coordination des différents chantiers, on veillera à la mise en œuvre de verres de mêmes dimensions sur l'ensemble du auvent.**

Evacuations d'eau

Entre les numéros 26 et 36, aucune évacuation d'eau ne subsiste. Ce dispositif sera donc reconstitué selon le modèle des colonnes d'évacuation d'origine toujours présentes. Elles seront ancrées dans les façades et réalisées en fonte (fonte GS nodulaire ou fonte grise, en fonction des prélèvements et/ou analyse destinés de déterminer le type de fonte utilisée). Les évacuations d'eau récentes seront supprimées.

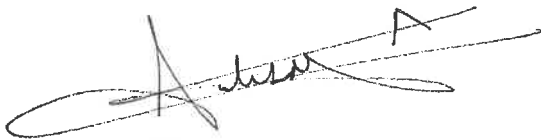
Eléments en pierre bleue

Certaines pierres bleues qui composent les encadrements de baies ou les balcons surplombant les marquises sont fortement fissurées. Leur restauration se fera en préservant au maximum la matière existante (brochage, dépose, ...). Les remplacements éventuels se feront à l'identique. Des étaisonnements provisoires devront être mis en place durant les travaux.

Pour garantir le succès de l'opération ainsi que la cohérence du résultat final, la DMS devra assurer la coordination entre les demandeurs, les architectes et les entrepreneurs et être étroitement associée à la réalisation des chantiers. Les documents techniques (échantillons et essais, résultats des sondages et analyses, fiches techniques, détails d'exécution) lui seront soumis pour approbation avant la réalisation des travaux.

La CRMS se tient également à disposition de la DMS pour mettre son expertise au profit de la réussite du chantier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



M.-L. ROGGMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : A. Thiebault / Stef Duquesne cellule travaux
BDU-DU : cellule PFU